

UNE FÊTE DE FAMILLE.

Jules MOINAUX (1815-1895)

1881

Texte établi par Paul FIÈVRE, décembre 2021

Publié par Ernest, Gwénola et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr,
Décembre 2021. Pour une utilisation personnelle ou pédagogique
uniquement. Contactez l'auteur pour une utilisation commerciale des
oeuvres sous droits.

UNE FÊTE DE FAMILLE.

par JULES MOINEAUX, rédacteur de la Gazette des
Tribunaux.

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue
SOUFFLOT, 20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

1881. Tous droits réservés.

PERSONNAGES.

LE NARRATEUR.
LE PRÉSIDENT.
PAGEON.
LA FEMME PAGEON.
BUREAU.
LA FEMME BUREAU.
DROUILLOT.
LA FEMME DROUILLOT.

Nota : Extrait de MOINAUX, Jules, "Les tribunaux comiques", Paris, Chevalier-Marescq éditeur, 1881. pp 313-317

UNE FÊTE DE FAMILLE.

LE NARRATEUR.

La fête de Pigeon a commencé, comme toutes les fêtes, par des bouquets, des embrassades, des compliments et des santés portées le verre en main ; elle s'est terminée de la façon qu'on va connaître : Deux ménages, le ménage Bureau et le ménage Drouillot, viennent s'asseoir au banc des prévenus. Le ménage Pigeon va s'asseoir au banc de la partie civile.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, à Pigeon.

Vous autorisez votre femme à porter plainte ?

PIGEON.

Comme ayant reçu un morceau de tarte à la frangipane en pleine figure, et son bonnet déchiré.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Enfin, vous l'autorisez ?

PIGEON.

Des deux mains.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Combien demandez-vous de dommages et intérêts ?

PIGEON.

On m'a dit de demander cinq cents francs pour en avoir vint-cinq.

Rires.

Je demande cinq cent francs.

LA FEMME PIGEON, à demi-voix.

Imbécile !

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Dites ce dont vous vous plaignez.

PAGEON.

Étant le jour de ma fête, nous avons invité Monsieur et Madame Bureau, ainsi que le sieur Drouillot et son épouse, et d'autres amis qui se sont contentés de s'enivrer, mais qui se sont maintenus en gens distingués, tandis que le sieur Bureau et sa femme; ainsi que le sieur Drouillot et la sienne, se sont conduits comme des gens de la classe la plus inférieure; d'abord, c'est Monsieur Drouillot qui, étant en ribote, commence par prendre des libertés avec mon épouse, que là-dessus voilà sa femme qui se met à faire une scène de jalousie à la mienne, qui lui répond: « Il en a fait bien plus avec mam Bureau, que vous ne dites rien. » Là-dessus, v'là mam Bureau qui entreprend ma femme, dont moi je prends, son parti. Voyant ça, Bureau prend, le parti de sa femme, que, pour lors, les voilà tous les quatre contre nous, des gens que nous avons invités, Monsieur, dont j'avais fait des frais de vin, de gâteaux et de liqueurs, jusqu'à de la chartreuse et de l'anisette pour les dames qui n'aiment pas le fort...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Voyons, quels coups avez-vous reçus ?

PAGEON.

Ça a commencé par Bureau, qui m'a envoyé une bouteille à la tête, dont je me suis effacé, et que la bouteille a été casser un pot à l'eau et une cuvette de quarante-cinq sous; ma femme, là-dessus, lui repasse une gifle; mam Bureau lui arrache son bonnet; moi, j'veux me défendre contre Bureau; j'attrape Drouillot par mégarde, qui m'envoie un coup de chandelier; ma femme va pour sauter sur lui, mais la sienne envoie, à la mienne un morceau de tarte qui lui bouche tout le visage, et elle lu arrache son bonnet; si bien que nous voilà tous les six que nous sautons les uns sur les autres; on renverse la table, v'là les assiettes, les verres, les bouteilles qui tombent, patatras! Et nous par-dessus, les jambes en l'air, enfin une orgie.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

On s'amuse singulièrement à votre fête.

PAGEON.

Avec des gens pareils, comment voulez-vous? Les autres, voyez, ils se sont contentés de s'endormir; ils ont tombé avec la table, et ils sont restés par terre sans rien dire.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Asseyez-vous. Bureau, qu'avez-vous à dire ?

BUREAU.

Mais, vous voyez, le sieur Pigeon vous à dit la chose, nous nous sommes attrapés tous, on ne sait pas qui est-ce qui a commencé.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Et vous, Drouillot ?

DROUILLOT.

Grosse : quantité de douze douzaines. |

Moi ? Si jamais je ressouhaite la fête au sieur Pigeon, il fera chaud ; comment ! Il nous invite, et on se fiche des peignées chez lui, que toute la maison en était eu l'air ; est-ce que je sais seulement comment c'est venu ? Nous étions tous en ribote ; on s'était attrapé, c'est bien, le lendemain : on n'y pense plus ; et pas du tout, il s'en va chez le commissaire, et nous voilà ici, moi que je suis pressé, que j'ai quatorze, grosses de procédés à livrer à un cafetier, c'est dégoûtant.

LA FEMME DROUILLOT.

Et ils nous demandent des dommages et intérêts pour payer leur tarte : et leur vin, qu'ils peuvent bien les garder une autre fois.

LA FEMME BUREAU.

Ah ! Vouï !... Et se souhaiter leur fête sans nous; merci, c'est du propre.

LA FEMME PIGEON.

Vous n'avez pas besoin de le dire, mam Bureau.

Le tribunal, sur l'avis du ministère public, a renvoyé, les prévenus de la plainte et condamné la partie civile aux dépens.

FIN

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue SOUFFLOT,
20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillis ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].